



Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes

**EXTRAIT DU REGISTRE  
AUX ARRETES MUNICIPAUX**

URB\_2024\_06\_246

**OBJET : RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT  
BRANCHEMENT ENEDIS EN TROTTOIR  
21 RUE ROGER SALENGRO**

Le Maire de la Ville de Raismes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 10 juin 2020, aux termes de laquelle le Conseil a délégué une partie de ses pouvoirs au Maire,

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire, en matière de réglementation de la circulation, et notamment les articles L.2122-1 et L. 2122-2,

Considérant la demande de la société NEXTP domiciliée à CUINCHY (62149) de réglementer la circulation et le stationnement, 21 rue Roger Salengro à Raismes (59590), à compter du 20 juin 2024, afin d'effectuer des branchements ENEDIS en trottoir.

Considérant les mesures et précautions destinées à assurer la sécurité des riverains, des usagers des rues et du personnel de chantier,

**ARRETE**

**Article 1** : Des travaux de branchement ENEDIS en trottoir sont réalisés du 20 juin au 19 juillet 2024 au 21 rue des Roger Salengro à Raismes (59590), par la société NEXTP.

**Article 2** : Le stationnement sera interdit au droit du chantier pour tout types de véhicules.

**Article 3** : La société NEXTP veillera à maintenir l'accès aux véhicules de secours et d'urgence.

**Article 4** : L'information aux riverains, la pré-signalisation et la signalisation seront mises en place, contrôlées et entretenues par La société NEXTP sous sa seule et entière responsabilité.

**Article 5** : Les infractions au présent arrêté seront pénalisées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'une contestation dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Lille.

**Article 7** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire Principal de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Brigadier-Chef du Commissariat de Raismes
- La Police Municipale de Raismes,
- Au service Cadre de Vie de la Ville de Raismes
- Au Service d'Interventions Quotidiennes
- Monsieur le Responsable du Service Voirie
- La société NEXTP

Raismes, le 24 juin 2024

**Le Maire,**

Aymeric ROBIN

Pour le Maire, par délégation,  
Le conseiller municipal délégué  
Jean-Paul BIREMBAUT



Affiché le .....	25 JUN 2024
Transmis en Sous-Préfecture le .....	
Document exécutoire du .....	25 JUN 2024
Notifié le .....	25 JUN 2024